

**LES DEVELOPPEURS DE LOGICIELS LIBRES :
MILITANTS, BENEVOLES OU PROFESSIONNELS ?**

*IN DEMAZIERE, D. ET GADEA, C., SOCIOLOGIE DES GROUPES PROFESSIONNELS,
PARIS, LA DECOUVERTE, 2009.*

PREPRINT

**Didier DEMAZIERE
François HORN
Marc ZUNE**

Les logiciels libres sont des logiciels que l'on peut télécharger, copier, modifier redistribuer librement. Le logiciel lui-même est de fait gratuit mais des prestataires peuvent fournir, contre rétribution, des services liés à son usage (installation, maintenance, personnalisation). En principe, les développeurs participant à la mise au point de ces logiciels coopèrent à distance en mobilisant les ressources communicationnelles issues d'Internet : autour de chaque projet de logiciel se forme ainsi ce que le vocabulaire indigène désigne comme une « communauté ». Les membres de ces communautés y participent de façon volontaire et bénévole : ils ne perçoivent pas de rémunération pour leur contribution, ne sont pas tenus par des liens contractuels, ne sont pas soumis à des contrôles hiérarchiques.

D'emblée l'activité de développement de logiciels libres apparaît hybride. D'un côté, elle relève du travail productif, dans la mesure où elle consiste à créer un logiciel et débouche –parfois– sur la mise au point de logiciels reconnus et efficaces, qui concurrencent leurs équivalents commercialisés par les grandes firmes informatiques. D'un autre côté, elle résulte d'engagements bénévoles, dans la mesure où elle rassemble des participants volontaires et non rétribués, qui trouvent dans leur contribution au groupe la possibilité de réaliser leurs intérêts, préférences ou aspirations personnels. D'ailleurs, les collectifs de développement, sont tantôt analysés sous l'angle de l'organisation du travail et de la gouvernance [Demazière & al, 2007 ; Demil & Lecocq, 2006] et tantôt saisis à travers les orientations éthiques et les motivations de leurs membres [Himanen & al, 2001 ; Hertel & al, 2003].

Collectifs de production et collectifs d'engagement, ces groupes sont intrinsèquement composites. Cette particularité est analysée ici en interrogeant le statut social des participants, qui apparaît lui-même hétérogène : bénévoles au plan juridique, ils effectuent un travail productif, tout en poursuivant des buts militants, mais aussi en répondant à des exigences professionnelles, ou encore en exerçant une expertise technique, en satisfaisant à des objectifs d'efficacité, voire en concurrençant des activités marchandes. Bénévoles, travailleurs, militants, professionnels, etc., les manières de considérer leur activité, et partant le rôle qu'ils y engagent et le statut qu'ils y actualisent, sont multiples. L'exploration de ces catégories ne sera pas réalisée d'un point de vue externe, appuyé sur des critères de définition fixés a priori. Partant de l'hypothèse que ces catégories ne sont, d'emblée, ni exclusives ni contradictoires, il s'agit d'en identifier et élucider les usages indigènes : comment les développeurs de logiciels libres conçoivent leur activité, et celle de leurs pairs ; plusieurs définitions de situations coexistent-elles, ou entrent-

elles en concurrence ; des normes interprétatives émergent-elles, et quelle est leur force ?

Prenant appui sur une ethnographie approfondie d'un groupe de développeurs, nous articulerons trois niveaux d'analyse : celui de l'histoire et de la trajectoire (de réussite) du groupe où émerge un modèle normatif du militant désintéressé qui cristallise l'identité du projet ; celui des biographies et des conditions de vie des participants où apparaît un spectre de situations et de régimes d'activité beaucoup plus large et diversifié ; celui des échanges et transactions au sein du groupe où se recomposent des figures hybrides associées à des légitimités variables.

LE MODELE DU MILITANT DESINTERESSE

Le logiciel libre n'est pas seulement le produit d'une activité de production, c'est aussi, et cela dès l'origine, le terrain de luttes militantes, investis par des courants idéologiques si diversifiés qu'ils constituent une « coalition improbable » [Blondeau & Latrive, 2000], mais qui se rejoignent néanmoins dans la défense des libertés des utilisateurs de logiciels et la lutte contre des monopoles au premier rang desquels Microsoft. Ils ont également en commun de se référer à un modèle -qualifié par la littérature indigène- « du bazar » et opposé au « modèle de la cathédrale » correspondant aux modes classiques d'organisation [Raymond, 1998]. Ce « modèle du bazar » se caractérise par une absence de coordination formelle, de cahier des charges, d'injonction temporelle, une très forte décentralisation de l'activité auprès de contributeurs non sélectionnés, une méritocratie basée sur la mise en acte des seules compétences, un leadership participatif encourageant l'imagination individuelle, un respect de la liberté d'implication, etc. Cette référence – mobilisée dans la « bataille du logiciel libre » [Perline & Noisette, 2004] - a une valeur plus normative que descriptive.

Un collectif de militants

Notre enquête porte sur une « communauté » emblématique de l'idéal promu par les partisans du logiciel libre. Ainsi elle développe un logiciel de publication dynamique sur Internet (dénommé Spip) qui est délibérément orienté vers les utilisateurs non informaticiens, et qui privilégie pour cela une bonne accessibilité d'usage, servie par des interfaces commodes et des fonctionnalités simples. Ces spécificités techniques sont la traduction de l'histoire de ce projet, qui a été lancé dans les années 1990 au sein d'un milieu militant, promoteur d'un « *Web indépendant* » et luttant contre la menace d'une mainmise commerciale sur la « *liberté d'expression numérique* ». Ces objectifs se traduisent par le développement d'un outil informatique permettant à n'importe quel groupe militant, indépendamment de la maîtrise de savoir-faire techniques, de s'exprimer sur Internet. Un collectif de développeurs se constitue et s'élargit progressivement, autour d'un noyau initial formé de quelques membres très impliqués dans de multiples actions militantes. Le projet est donc solidement enraciné dans des orientations idéologiques contestataires ou anticapitalistes, et il bénéficie rapidement d'une forte image dans les milieux associatifs alternatifs.

Cette histoire a des conséquences directes sur les caractéristiques des contributeurs engagés dans ce projet, et plus encore sur les référentiels d'interprétation des engagements. Certes la communauté d'expériences militantes partagées par les initiateurs tend à s'affaiblir à mesure que le nombre de contributeurs réguliers augmente et que leurs parcours biographiques se

diversifient [Demazière & al, 2008]. Mais pour autant elle ne se dilue pas. En effet, une partie des participants plus récents ont eux aussi des expériences militantes assez proches, ou expriment des affinités idéologiques convergentes et marquent expressément dans les échanges entre développeurs leur adhésion à « *l'identité politique de Spip* » ou « *la philosophie de Spip* » ; et c'est préférentiellement à eux que sont confiées, par les initiateurs, des responsabilités d'animation d'espaces de travail ou de conduite de sous-projets. De plus, même si la participation au projet Spip est ouverte, en cohérence avec les exigences de mobiliser le plus largement possible des contributeurs actifs, des principes restrictifs opèrent néanmoins, qui, s'ils ne fonctionnent pas comme des filtres, limitent l'éventail des conduites licites au sein du groupe. Ici les participants sont exclusivement des individus, qui s'engagent en tant que personnes, à l'exclusion d'institutions ou de firmes qui engagent une partie de leurs ressources dans des projets de logiciels libres. De même, au sein du groupe il est préconisé d'utiliser des adresses électroniques qui ne fassent pas référence à des appartenances organisationnelles, et en particulier à des firmes privées.

Une norme générale du désintéressement

Certains épisodes sont des occasions privilégiées pour un marquage de l'identité du projet qui déborde la figure du militant. C'est le cas, par exemple, avec la tentative d'un prestataire informatique ayant développé de nouvelles fonctionnalités pour le compte d'une administration de reverser les développements réalisés au projet initial afin de l'améliorer et d'accroître sa crédibilité [Demazière & al, 2006]. Elle a en effet provoqué des réactions d'hostilité et de rejet, qui ont été argumentées par la dénonciation de risques de « *recupération à des fins commerciales* », par le refus d'ajuster les priorités de développement aux demandes de clients extérieurs, étrangers ou indifférents aux objectifs idéologiques originels, et par l'affirmation du caractère « *désintéressé* » du projet. Surtout, cette valeur du désintéressement est réaffirmée régulièrement sur les forums d'échange du projet, et se traduit dans un faisceau d'attentes à l'égard des participants : elle exige des conduites désintéressées, gratuites, bénévoles.

Le désintéressement apparaît comme une norme centrale, quasi impérative, qui constitue un ciment des « communautés virtuelles » [Proulx & Latzko-Toth, 2001]. Dans ces groupes fortement exposés aux risques de défection du fait de la distance relationnelle et de l'absence d'agenda précis ou de lieux spécifiques qui pourraient réguler les participations, cette norme consolide les liens d'affiliation en donnant une signification puissante à l'engagement et en constituant une force d'attraction et de rappel. Le désintéressement cristallise un modèle de développeur dont la vigueur normative est d'autant plus prégnante qu'il est abstrait, c'est-à-dire gomme les conditions de vie des participants, qui sont pourtant aussi structurantes de leur engagement.

C'est à partir des caractéristiques de leur participation, et de leur proximité, ou distance, avec le modèle référentiel du militant, ou sa forme adoucie du contributeur désintéressé, que les développeurs sont identifiés. Les cadres de perception généraux en vigueur dans le groupe sont ainsi appliqués à des contributeurs abstraits, définis par leur implication et leur contribution dans le groupe et dissociés de tout attribut extérieur à cette activité bénévole. Or ils sont confrontés à des situations sociales et professionnelles très hétérogènes, qui interagissent avec les formes et modalités de leur participation.

L'ACTIVITE BENEVOLE ET L'ACTIVITE REMUNEREE

Le sens de l'engagement bénévole est enraciné dans des expériences et conditions biographiques, souvent négligées. Nous considérons ici les rapports entre activité bénévole et travail rémunéré, en faisant l'hypothèse qu'ils peuvent avoir des incidences sur le désintéressement. Nous ne nous situons pas ici au niveau des interprétations subjectives –elles seront prises ultérieurement dans le cadre des échanges au sein du groupe- mais à celui des conditions de vie, et des inégalités de situations correspondantes au regard de la norme du désintéressement. L'enquête biographique, conduite auprès d'une trentaine de contributeurs réguliers au logiciel Spip, met en évidence une grande variété des combinaisons entre activités bénévole et rémunérée. Ces articulations entre engagements dans la communauté Spip et situations professionnelles s'organisent en quatre configurations.

Un premier ensemble se caractérise par l'absence d'activité professionnelle, et même par la fermeture des perspectives d'accès à l'emploi. Il recouvre des statuts hétérogènes d'individus vivant de transferts sociaux ou domestiques (chômeurs, personnes au foyer, retraités...). L'engagement dans Spip est alors l'activité principale, sinon toujours en temps du moins en termes d'utilité sociale. La participation a un rôle de pivot, au même titre que le travail rémunéré, mais en reste totalement déconnecté, et en ce sens se situe dans le registre du bénévolat. Ce statut est d'autant plus affirmé que la participation à Spip est importante et prolonge d'autres activités militantes, ce qui signale le dévouement de ceux qui s'y adonnent. Quand les développeurs n'ont pas d'emploi, et guère d'espoir d'en obtenir un, leur contribution apparaît incontestablement comme une activité bénévole et désintéressée, voire militante.

Un deuxième ensemble se caractérise par une séparation nette et étanche entre la participation au projet et l'activité professionnelle. Il concerne des individus qui occupent des emplois variés mais éloignés de la gestion de sites web (employé, enseignant, cadre bancaire). Leur engagement dans Spip est effectué exclusivement sur le temps hors-travail : les soirées, les week-ends (et les nuits pour les plus actifs) sont les moments privilégiés pour la production de contributions et pour la participation aux fils de discussion. C'est un engagement bénévole, qui non seulement n'est pas rémunéré, mais aussi qui est coupé de l'activité professionnelle, s'inscrit dans le temps libre, et, à ce titre, implique des articulations délicates et parfois conflictuelles avec la vie privée. Quand les développeurs ont un emploi sans lien avec Spip, leur contribution présente les traits classiques de l'activité bénévole, désintéressée et orientée vers autrui.

Un troisième ensemble se caractérise par l'intrication de la participation à Spip et des activités professionnelles. Il concerne des individus qui occupent des emplois dans divers secteurs (médias, enseignement supérieur, formation professionnelle, médecine libérale) et qui sont des utilisateurs de Spip dans le cadre de leurs activités professionnelles (concepteurs et gestionnaires de sites Internet par exemple). Dans ce cas, participer au projet, permet d'améliorer ses compétences d'utilisateur mobilisées dans le cadre professionnel, donc procure des bénéfices professionnels. Toutefois, la plupart des contributeurs concernés bénéficient d'une autonomie suffisante dans l'exercice de leur activité professionnelle pour s'impliquer dans le projet sur leur temps de travail, et

accroître ainsi les ressources collectives. De plus leur participation déborde très largement sur leur temps libre, d'autant que certains d'entre eux sont les plus fortement engagés dans le développement du logiciel et le pilotage du projet (et même dans son lancement). Surtout, elle s'inscrit dans un ensemble d'engagements militants au sein d'organisations politiques ou associatives qui contribue à lui donner une signification autonome par rapport aux activités professionnelles. Le caractère bénévole et désintéressé de la participation des développeurs qui ont un emploi les amenant à utiliser le logiciel Spip, s'appuie sur l'importance de leurs contributions et s'alimente à leurs activités militantes. Un quatrième ensemble se caractérise par une autre forme d'intégration de l'activité professionnelle et de la participation à Spip. Il concerne des individus qui, sous statut de salarié ou de consultant indépendant, commercialisent des services informatiques liés, partiellement ou en totalité, au logiciel Spip. Ce logiciel est donc au centre de leur activité professionnelle, certains d'entre eux en vivant même de manière exclusive. Leur participation est soutenue par une adhésion aux « principes » ou à « l'éthique du Libre », mais elle s'apparente aussi à une stratégie d'investissement d'une niche commerciale. Ainsi celui qui martèle son adhésion éthique explique aussi comment il a identifié Spip comme un produit performant répondant à des besoins croissants (la conception de sites Internet), et en conséquence a consacré plusieurs mois pour s'autoformer avant de formuler une offre de prestations. De fait, la vente de services exige une maîtrise approfondie du logiciel, que la participation bénévole au collectif de développement permet d'acquérir. Celle-ci apparaît donc soutenue par des intérêts professionnels consistants : leur contribution bénévole est difficilement dissociable de leur activité professionnelle rémunérée, de sorte qu'ils occupent une position floue par rapport à la norme de désintéressement.

Ces quatre cas de figure renseignent la grande variété de l'articulation des situations sociales et professionnelles à l'engagement dans le projet, d'autant plus que des passages d'une configuration à l'autre s'opèrent. Ces situations contribuent directement à construire la participation et l'engagement, parce que chaque configuration identifiée correspond à un rapport structurel spécifique entre l'activité bénévole investie dans le projet et l'activité professionnelle rémunérée. Selon que la seconde est inexistante, indépendante de, adossée à ou absorbée par la première, elle structure et situe les significations de la participation dans Spip dans un rapport variable avec la norme de référence de l'engagement désintéressé et militant. Chaque contributeur se trouve ainsi placé dans un rapport de distance/proximité avec ce référentiel. Il convient maintenant d'examiner comment ces rapports font l'objet d'échanges et de débats au sein du groupe et sont investis de significations et de légitimités multiples.

FIGURES LEGITIMES ET ILLEGITIMES DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

La norme du désintéressement enracinée dans l'histoire militante du projet Spip n'entre pas automatiquement en concordance avec les situations biographiques des développeurs réguliers. Des décalages existent, qui conduisent à interroger les modalités de mise en œuvre de cette norme. Comment, dans le cours des échanges au sein du groupe, sont produites des interprétations de cette norme de référence ? La figure du client joue un rôle central dans les ajustements et compromis qui se construisent, car elle réfère à

des pratiques professionnelles dont les articulations avec le désintéressement sont problématiques.

Le rejet de la figure du client

L'ancrage du projet dans une mouvance militante de gauche et sa traduction dans un principe de désintéressement déconsidèrent *ipso facto* les usages commerciaux du logiciel. Plus déterminant pour la catégorisation des contributeurs, les pratiques de réponse à des besoins, demandes, ou exigences de clients sont dévalorisées et disqualifiées. Car elles sont considérées comme des interférences incompatibles avec un pilotage autonome, collectif et collaboratif, du projet, permettant le maintien de la fidélité aux orientations originelles : favoriser la liberté d'expression sur Internet par la conception d'un logiciel économe en ressources et facile d'utilisation. Cette option est affirmée le plus clairement dans les espaces électroniques qui rassemblent les développeurs les plus compétents, qui en raison de leur expertise seraient susceptibles de faire commerce de leurs connaissances, et par conséquent d'importer des préoccupations de clients, et ce faisant de « polluer le projet » selon les mots d'un de ses initiateurs. L'implémentation de chartes et manifestes dans les espaces de travail et d'échange permet de rappeler en continu les valeurs originelles et de fixer le périmètre des pratiques légitimes. Ainsi, le lancement en 2005 d'un nouvel espace de développement (Spip-zone) s'accompagne de l'élaboration d'une charte destinée à encadrer la participation, rappelant « *les buts et valeurs promues par le projet initial* », accordant « *une priorité (...) aux besoins associatifs sur les besoins marchands* » et proclamant que ce site « *n'a pas non plus vocation à servir de support de communication ou de publicité pour consultants.* »

Les développeurs qui vendent des services autour du logiciel Spip risquent, en conséquence, de sortir du périmètre des conduites acceptables. Des formes diffuses de contrôle social sont ciblées sur ces participants, au travers de réactions critiques sur les forums de discussion, sous forme de quolibets et de moqueries, de prises de position sur des listes de diffusion, voire du refus de certains développeurs de fournir de l'aide lorsque la clientèle est jugée illégitime (industrie de l'armement, parlementaires ou partis de droite, etc.).

Ces cadrages normatifs et normalisateurs ne s'appuient pas sur des règlements formels fixant obligations et interdits. En ce sens, ils demeurent flous, ou sont une ressource mobilisable pour produire des interprétations des conduites des développeurs. Et seules certaines figures du client, certaines pratiques marchandes, et certaines manières de faire exercice professionnel du logiciel sont jugées contradictoires et incompatibles avec « *l'esprit du projet* », qui est aussi défini comme un « *projet de société* ».

Une revendication professionnelle illégitime

Des discussions, dénonciations, condamnations, se concentrent sur certains participants, qui proposent régulièrement des contributions au projet et sont fortement impliqués dans les espaces de travail et d'échange, mais qui mobilisent la figure du client dans une visée d'amélioration du produit et de « *professionnalisation* » du travail collectif. Pour ces développeurs, qui travaillent tous dans la fourniture de services informatiques, la figure du client (qui constitue par ailleurs leur source de revenu) est mobilisée comme une garantie de rencontrer des besoins d'utilisateurs, comme le signe de demandes à l'égard du logiciel, comme un élément de « *stimulation* » du groupe, comme

un moyen pour « être plus efficace ». Au sein du projet Spip, cette prise de position et la position professionnelle sous-jacente, sont minoritaires.

Aussi les développeurs concernés ont-ils créé un nouvel espace de travail spécifique, dans lequel ils pourraient échapper aux railleries et critiques. Ils ont baptisé cet espace « pro2spip », un nom qui traduit un double objectif : d'une part, s'afficher comme des « professionnels de Spip », affirmer des compétences spécifiques, et se démarquer des contributeurs supposés moins performants et désignés implicitement comme des amateurs ; d'autre part, faire bénéficier la communauté de l'apport spécifique que peut représenter la réalisation de prestations marchandes (« pro to spip »). Le but est l'extension de l'usage du logiciel du « marché » initialement visé du monde associatif, vers l'administration et les entreprises. Mais cette initiative ne leur a pas permis d'acquérir une légitimité. Bien au contraire, elle a suscité des réactions d'hostilité durable, ciblées sur leur revendication à être des professionnels en raison de leur capacité de réponse à des demandes dans un cadre marchand. Comme le montre l'extrait d'échanges sur un espace de discussion ci-dessous, cette revendication est contestée parce qu'elle renverrait les autres –qui n'ont pas de clients– du côté de l'incompétence, mais aussi parce qu'elle est considérée comme une appropriation personnelle, et à ce titre indue, d'un bien commun, collectif :

Barbe_Rousse : globalement, qu'apportent les dits 'professionnels' par rapport à ceux qui ne gagnent pas d'argent pour faire la même chose ? Pourquoi faut-il absolument faire savoir qu'ils sont 'professionnels' ?

Billy : On apporte des besoins et des réponses à ces besoins.

Afp : Qu'on soit des professionnels est plutôt un gage de qualité.

Barbe_Rousse : Afp: pourquoi ? La qualité n'est pas au rendez-vous sinon ?

Afp : Des pros, c'est aussi un gage de qualité, pas seulement des vendus qui ne font que de générer de l'argent. Par exemple, on pourrait parler des différences entre un typographe amateur et un professionnel.

Barbe_Rousse : Et pour le code c'est pareil c'est ça ? J'ai pas de relations avec des pros, mais avec des gens qui aident et contribuent. Et donc, qu'ils s'autoproclament pro ou pas ne m'apporte rien, et à mon avis, n'apporte rien à Spip. C'est ce que vous donnez qui compte, en tant que personne... le tout étant de ne pas entretenir l'illusion que les pros apportent beaucoup... parce qu'ils sont 'pros'.

En ce sens, la norme du désintéressement n'est pas seulement l'expression d'une référence idéologique anti-marchande, c'est aussi un point d'équilibre d'un groupe fondé sur l'apport de contributions individuelles non conditionnelles, volontaires et non rétribuées, sous quelque forme que ce soit. Dans ce cadre, l'existence et la survie de ce collectif d'engagement implique que chaque membre soit un contributeur net, c'est à dire apporte au projet plus qu'il n'en retire. C'est précisément le cas d'autres développeurs qui utilisent aussi le logiciel Spip à des fins marchandes, mais sans attirer les mêmes condamnations et opprobres. La figure du professionnel illégitime coexiste avec des exercices professionnels, au sens où des revenus sont retirés de l'activité, moins transgressifs.

Des exercices professionnels légitimes

Cette légitimité peut découler de l'irrégularité de l'activité professionnelle, qui, alors, ne conduit pas à une revendication de professionnalisation et qui ne

procure que des bénéfices personnels minimes. La réalisation de prestations marchandes à partir de Spip peut en effet être marginale ou occasionnelle, résultant d'opportunités ponctuelles plus que d'une stratégie de prospection. Les développements réalisés pour des clients peuvent être proposés au groupe, et surtout ces développeurs accordent plus d'importance à leur engagement et activités, significatifs, réguliers et bénévoles, au sein du projet Spip, qu'à leur activité professionnelle. Ils se définissent plus comme des bénévoles engagés de manière désintéressée –et sont perçus comme tels- qu'ils ne se reconnaissent dans un statut stabilisé de producteur de services marchands, de consultant libéral ou de professionnel de Spip.

D'autres développeurs vivent de la vente régulière de services informatiques, et mobilisent à ce titre les ressources de Spip, bien que cette activité professionnelle ne suscite guère de réactions ou protestations, alors même qu'elle pourrait être aisément interprétée comme une transgression de la norme du désintéressement. Plusieurs éléments expliquent cet écart. D'abord ces pratiques professionnelles ne sont pas toujours connues au sein du groupe, ou seulement par un petit nombre de membres avec lesquels ils entretiennent des relations amicales. Ensuite elles ne sont pas brandies comme preuve d'expertise, ni même affichées publiquement, afin de limiter les interférences avec l'engagement dans le projet. Car l'activité de développement reçoit deux significations distinctes, selon qu'elle répond ou non à la demande d'un client, et les produits qui en résultent restent différenciés car marqués par leurs modes de production respectifs : *« j'ai un principe de dire que si c'est un client qui demande, ce n'est pas la dynamique du projet. [...] Ça sera toujours du spécifique, parce que le client il voit sa situation à lui. C'est pour ça qu'il faut cloisonner »*. De plus ces pratiques professionnelles sont équilibrées par une adhésion marquée aux valeurs originelles du projet : au-delà du désintéressé, ce sont les visées politiques et idéologiques qui sont publiquement défendues. L'engagement est ainsi explicitement situé dans le cadre référentiel du groupe, et il est même situé au cœur de ce cadre, en superposition avec les positions des fondateurs. Cette prise de position est perçue comme d'autant plus crédible que les contributeurs qui la tiennent peuvent faire valoir des activités militantes, exercent dans le groupe des responsabilités d'animation qui leur ont été déléguées en vertu de ces expériences et prises de position, voire même font partie du noyau de lancement du projet Spip. Ce cas, en quelque sorte limite, montre que les mêmes pratiques professionnelles (vendre des services sur base de Spip) peuvent faire l'objet d'interprétations et de catégorisations polarisées : source de stigmatisation d'un côté, elles sont associées ici à une légitimité maximale. Ainsi certains développeurs qui font profession de Spip sont aussi perçus comme des militants, ardents défenseurs des orientations politiques à l'origine du projet et par conséquent désintéressés dans leur engagement.

CONCLUSIONS

Le projet Spip est construit sur une adhésion en valeurs, la cause défendue étant ici la liberté d'expression sur Internet. Il en ressort une conception dominante et normative de la participation, qui doit être un engagement désintéressé et altruiste, voire même, en correspondance avec les expériences des initiateurs du projet, un militantisme politique. Toutefois les développeurs vivent dans des situations sociales et professionnelles très hétérogènes, opaques pour les autres membres du groupe, et plus ou moins compatibles avec l'idéal du désintéressement. Selon les cas, les frontières entre l'activité bénévole dans

le projet et l'activité professionnelle en dehors sont étanches et infrangibles, ou poreuses et fragiles. Ces articulations peuvent constituer des ressources ou à l'inverse des contraintes pour l'inscription dans un rapport de conformité avec le modèle de référence. Aux côtés des figures du militant politique ou du bénévole désintéressé, surgit en effet la figure du professionnel qui tire ses revenus d'une activité liée au logiciel Spip. La manière dont ce trait est mobilisé par les contributeurs dans leurs conduites, interactions et échanges avec les autres participe à la distribution des légitimités et des places au sein du groupe.

L'enrôlement du client et la revendication d'un professionnalisme en son nom, provoquent des stigmatisations et disqualifications, car ces stratégies sont considérées comme contradictoires avec le référentiel normatif. Chacun peut être un professionnel développant une activité marchande et rémunératrice, à condition d'afficher son adhésion aux valeurs communes, de se conduire en bénévole désintéressé, ou en militant politique à l'intérieur du groupe. L'articulation de différents niveaux d'analyse, allant de l'histoire et de la trajectoire du projet jusqu'aux échanges et transactions au sein du groupe, en passant par les biographies et des conditions de vie des participants, permet de mettre en évidence des décalages et ajustements entre une variété de statuts pour les contributeurs. Être militant, être bénévole, être professionnel, ne sont pas des figures exclusives ou incompatibles, mais leur articulation obéit à des règles précises et variables selon les communautés de logiciel libres.

BLONDEAU O. & LATRIVE F. (eds) (2000), *Libres enfants du savoir numérique*, Paris, L'Eclat.

DEMAZIERE D., HORN F. & ZUNE M. (2008), « La socialisation dans les 'communautés' de développement de logiciels libres », *Sociologie et Sociétés*, à paraître.

DEMAZIERE D., HORN F. & ZUNE M. (2007), « Des relations de travail sans règles? L'énigme de la production des logiciels libres », *Sociétés Contemporaines*, 66, p.101-125.

DEMAZIERE D., HORN F. & ZUNE M. (2006), « Dynamique de développement des communautés du logiciel libre. Conditions d'émergence et régulations des tensions », *Terminal*, 97-98, p.71-84.

DEMIL, B. & LECOCQ, X. (2006), « Neither market nor Hierarchy or Network: the emergence of bazaar governance », *Organization Studies*, 27-10, p.1447-1466.

HERTEL G., NIEDNET S. & HERRMANN S. (2003), « Motivation of software developers in Open Source projects: an Internet-based survey of contributors to the Linux kernel », *Research policy*, 32, p.1159-1177.

HIMANEN, P., TORVALDS, L. & CASTELLS, M. (2001), *The Hacker Ethic*, New York, Random House.

PERLINE & NOISETTE T. (2004), *La bataille du logiciel libre*, La Découverte, Paris.

PROULX S. & LATZKO-TOTH G. (2001), « La virtualité comme catégorie pour penser le social : l'usage de la notion de communauté virtuelle », *Sociologie et Sociétés*, XXXII-2, p.99-122.

RAYMOND E.S. (1998), *La cathédrale et le bazar*, traduction de BLONDEEL S., http://www.lifl.fr/~blondeel/traduc/Cathedral-bazaar/Main_file.html.